



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

établissements privés à but non lucratif

Question écrite n° 24717

Texte de la question

M. Jean-Charles Taugourdeau appelle l'attention de Mme la ministre de la santé, de la jeunesse, des sports et de la vie associative sur les inquiétudes de la Fédération des établissements hospitaliers et d'aide à la personne (FEHAP) suite aux orientations de la campagne budgétaire 2008. Ces associations des secteurs sanitaires, social et médico-social, par les valeurs d'accueil et d'aide à la personne qu'elles incarnent, sont facteur de lien social, notamment en raison de leur ancrage territorial et sont souvent seuls présents dans certains territoires. Pour autant, ce secteur associatif reste fragile car il ne dispose pas des mêmes leviers que le secteur public ou le secteur commercial. Les orientations budgétaires font peser des risques sérieux sur l'emploi de nombreux salariés et auront des répercussions sur la qualité des soins et sur la prise en charge des usagers. C'est pourquoi il souhaiterait connaître les intentions du Gouvernement pour remédier à cet état de fait.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Charles Taugourdeau](#)

Circonscription : Maine-et-Loire (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 24717

Rubrique : Établissements de santé

Ministère interrogé : Santé, jeunesse, sports et vie associative

Ministère attributaire : Santé, jeunesse, sports et vie associative

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 10 juin 2008, page 4845

Question retirée le : 24 juin 2008 (Retrait pour cause de question identique)